

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 27 novembre au 4 décembre

Je vote pour construire
l'éducation de demain

L'élection de vos
représentants aux
différentes instances
de dialogue social se
déroule uniquement
par internet.

Mon métier :

Agent-chef avec Léopold LUEWADIA au lycée LAPEROUSE

En 1992, monsieur LUEWADIA, débute au lycée LAPEROUSE en tant qu'agent de service ; l'année suivante, il intègre la fonction publique de l'État en tant qu'O.E.A. (ouvrier d'entretien et d'accueil). Lauréat du concours interne d'O.P. (ouvrier professionnel) dans la spécialité agencement intérieur en 1995, il devient adjoint technique des établissements d'enseignement de 1^{ère} classe (ATEC 1) en 2007. Depuis sa réussite au concours interne en 2011, il est désormais **adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement (ATEC P2) en spécialité agencement-revêtement**.

Par sa spécialité, son grade et son expérience, les **missions d'agent-chef** lui ont été confiées; à ce titre, il coordonne les actions de l'équipe du service général et planifie hebdomadairement les activités et interventions de chacun avec la gestionnaire, agent-comptable ; il intervient dans son domaine de spécialité, mais également en polyvalence dans les domaines techniques connexes (agencement intérieur, menuiserie, plomberie,



Agent logé

par nécessité absolue de service

« **il y a nécessité absolue de service, lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions** ».

En contrepartie, l'agent doit assurer des astreintes physiques et téléphoniques, en dehors des horaires habituels de l'établissement ; à titre indicatif, il peut être chargé de l'ouverture et de la fermeture, de la vigilance et contrôle des bâtiments et des accès, du contrôle de l'extinction des lumières et climatisation, du fonctionnement des alarmes, de la surveillance des installations techniques, de l'accueil d'entreprises ou livraisons, etc...

Concession par utilité de service

Il y a attribution d'une telle concession à un personnel technique lorsque, **sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction**, le logement présente un certain intérêt pour la bonne marche du service.

Convention d'occupation précaire

Cette convention peut être proposée pour des logements demeurés vacants pour une durée maximale d'une année (exceptionnellement renouvelée) avec versement d'un loyer.

L'attribution des concessions de logement est soumise au conseil d'administration et proposée à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement.

Circulaire VR/CTE n° 3211/7 du 21 mars 2011

Je n'oublie pas !

Un état des lieux d'entrée et de sortie est systématiquement établi.

Une attestation d'assurance « multirisques habitation » est obligatoirement fournie.

électricité, maçonnerie, peinture, espaces verts...) avec les collègues qu'il encadre; il hiérarchise les urgences. Il accompagne l'intervention des entreprises sur le site du lycée, sollicite les devis, assure l'approvisionnement du stock et suit les commandes diverses de matériel, linge, produits d'entretien.

Il participe à la gestion des ressources humaines de l'équipe, assure l'accueil, la formation et l'information des personnels. Par sa veille et vigilance, il s'assure du bon fonctionnement des installations de sécurité incendie ou de lutte contre l'intrusion. Il peut compter sur l'aide des personnels du service d'intendance. Les 30 agents de l'établissement relèvent en premier lieu de son autorité au quotidien.



**Ma voix
ne compte pas
pour
des prunes !**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014



**Je vote pour construire l'éducation de demain
du 27 novembre au 4 décembre**

education.gouv.fr/electionspro2014



© Photo - Certified Schreiber - Getty Images